



Nombre de conseillers :

En exercice: 11

Présents: 11

Votants: 11

Date de convocation : 16/01/2023

Date d'affichage : 16/01/2023

L'An Deux mille vingt-trois le vingt-six janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Abit dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel CAZET, Maire.

PRÉSENTS: PRÉSENTS: CAZET Joëlle, RUIZ Caroline, PONTOIS Brigitte, MONCLA Dominique, PINEAU Marie-Noëlle, BARRIERE Tom, CAZABAN Alexandre, LEGRAND Stéphane, HOURQUET Anthony, AYSE Patrick, CAZET Michel

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Caroline RUIZ

**PRET DE LA PARCELLE B 423 AU LYCEE PAUL REY DE NAY POUR LE
PROJET « EVOLUTION LIBRE »**

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet qui a été présenté par Madame LAMAILLE, professeure de SVT et certains élèves de Terminale du Lycée Paul Rey de NAY lors de la réunion du 06 octobre 2022. Le projet consiste à laisser la parcelle B423 en libre évolution pour étudier le comportement de la faune et de la flore sans intervention humaine.

Monsieur le Maire a rencontré avec une conseillère municipale, Monsieur FURLAN agent de l'ONF le 18 novembre 2022, pour lui expliquer le projet proposé puisque cette parcelle est gérée jusqu'alors par l'Office National des Forêts.

Monsieur FURLAN émet des réserves quant à ce choix pour la raison suivante :

-la parcelle B423 est bordée par deux routes et les bois sont vieux et présenteront tôt ou tard des problèmes de sécurité.

Monsieur FURLAN demande donc au conseil municipal d'entériner le changement de gestion de cette parcelle en précisant que la commune souhaite déroger à l'aménagement validé par délibération du conseil municipal en date du 22 mai 2013

Après avoir entendu Le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité avec 1 abstention et deux voix contre

ACCEPTÉ le changement de gestion de la parcelle B423 se trouvant en zone ORE (Obligation réelle Environnementale) pour qu'elle soit au centre du projet mené par le lycée Paul Rey de NAY

AUTORISE le Maire à signer une convention avec le lycée Paul Rey de NAY

Aux registres sont les signatures.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Le Maire, Michel CAZET.

